

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_17/04/28

Séance du 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept avril à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Gilles Colliard, Pascal Dumerger, Edouard Betemps, Marina Vaillaut, Stéphane Vesin, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Sylvie Trincaz

Procuration : Sylvie Trincaz à Jean-Yves Guegan

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

4. Fonction publique – 4.2. Personnels contractuels

Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux services technique et animation pour la saison estivale 2026 et d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service scolaire

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter :

- 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien de bâtiments et le terrassement de sentier pédestre pour le service technique et la proposition ainsi que l'animation d'ateliers et d'activités à destination des familles et des touristes pour le service animation
- 1 agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'animation périscolaire pour des élèves en situation de handicap de la classe Ulis pour le service scolaire

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de six mois allant du 4 mai 2026 au 31 octobre 2026 inclus

De créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'animateur relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de quatre mois allant du 1er juin 2026 au 30 septembre 2026 inclus

De créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures en période scolaire. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois commençant le 20 avril 2026

De préciser que la rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire respectivement des grades de technicien, d'animateur et d'adjoint territorial d'animation

D'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant

De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.


Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Guegan



Certifié exécutoire.

Télétransmis en sous-préfecture le 20/04/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 20/04/2026

